



terre contre mur non mitoyen

Par **guelguel**, le **02/02/2009** à **13:49**

Bonjour,

La construction de ma maison a été acceptée par la mairie sous réserve notamment de la prise en compte par le maître d'ouvrage d'une zone de risques d'inondation par crue rapide de rivière à faible aléa et de s'assurer que le projet respecte toutes les mesures techniques appropriées pour se prémunir contre ce risque.

De ce fait la maison a été surélevée, mon terrain est donc plus haut que celui de mon voisin de 80 cm environ.

À la livraison de ma maison la terre de mon terrain était contre le mur de clôture non mitoyen de mon voisin. Ma voisine a fait un courrier au maître d'ouvrage disant que cela était illégal, celui-ci a alors fait une tranchée entre son mur de clôture non mitoyen et mon terrain! J'ai écrit à la mairie qui m'a répondu qu'il était de la responsabilité du maître d'ouvrage de s'assurer que les mesures techniques engagées ne doivent ni reporter ni aggraver le risque sur les terrains voisins (640 code civil notamment).

Je me retrouve avec une tranchée sur mon terrain, alors qu'il n'a jamais été question de cela à l'achat de la maison ! que faire ? MERCI